

ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

## Remise des Trophées des territoires électromobiles Avere-France au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer



La Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance, la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, La Roche-sur-Yon Agglomération, Métropole Nice Côte d'Azur, le Syndicat d'énergie Morbihan Energies ainsi que le groupement REVEO ont été récompensés pour leur implication en faveur du développement de la mobilité électrique en France.



Les lauréats de la 7<sup>ème</sup> édition des Trophées des territoires électromobiles de l'Avere-France ont été dévoilés le 13 décembre lors d'une soirée réunissant les acteurs publics et privés de la filière électromobile française organisée au ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

### Historique des Trophées de l'Avere-France

Créés en 2010, « les Trophées des territoires électromobiles » ont pour objectif de récompenser et de mettre en valeur les villes, intercommunalités, syndicats d'énergie et groupements de territoires qui se sont montrés particulièrement actifs et impliqués dans le déploiement de la mobilité électrique.

### Les lauréats 2016

Territoires de moins de 25 000 habitants : **Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance**

Territoires de 25 000 à 50 000 habitants : **Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse**

Territoires de 50 000 à 100 000 habitants : **La Roche-sur-Yon Agglomération**

Territoires de plus de 100 000 habitants : **Métropole Nice Côte d'Azur**

Syndicats d'énergie : **Morbihan Energies**

Groupements de Territoires : **REVEO**

## Le Jury

Les membres du jury, composé d'experts de l'Avere-France et de partenaires de l'opération, ont pris en considération cinq critères :

- l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et la mise en place de services de mobilité électrique
- les politiques d'incitation à l'acquisition et l'utilisation de tous les véhicules électriques (deux-roues, voitures, ...)
- la communication et la sensibilisation du public : événements, expositions...
- l'équipement de la flotte interne en véhicules électriques et hybrides rechargeables
- les initiatives originales ou projets favorisant la mobilité électrique

*« Nous sommes aujourd'hui à un tournant important avec une offre de véhicules électriques et hybrides rechargeables qui a tous les atouts pour convaincre les plus réticents, une équation économique viable et un maillage en infrastructure accessible au public qui se développe rapidement. Dans le même temps, comme l'a montré la dernière enquête IPSOS commandée par l'Avere-France et Mobivia Groupe, les Français se préoccupent de l'environnement et se disent prêts à changer leurs habitudes. La qualité de l'air dans nos territoires est une des priorités de nos élus, et il est largement reconnu que la mobilité électrique apporte une solution radicale et durable à ce type d'enjeu.*

*En 2016, les ventes des véhicules particuliers et utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables devraient atteindre les 33 000 immatriculations, en croissance de 20% par rapport à 2015. La France comptera alors un parc de ces véhicules de l'ordre de 105 000 unités. Ce n'est pas suffisant pour avoir un impact significatif sur la qualité de l'air.*

*C'est pour cela qu'il faut amplifier nos actions et ne pas s'arrêter au milieu du gué car le chemin qui reste à parcourir est encore long et semé d'embûches. Il faut que tous les territoires, quelle que soit leur taille, poursuivent leurs engagements dans cette mobilité de demain, en particulier en continuant : l'installation de bornes de recharge, l'équipement de leur flotte, la mise en place de services liés à l'électromobilité, l'octroi d'avantages financiers et d'usage aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ils ont d'ailleurs à leur disposition grâce à la loi sur la transition énergétique de 2015 tous les outils juridiques nécessaires pour intensifier encore leurs actions ».*

Joseph Beretta, Président de l'Avere-France

## Les partenaires de l'opération :



Plus d'informations : [www.aver-france.org](http://www.aver-france.org)

## A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.